

ON S'ABONNE :  
**Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS :  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

**PRIX DES INSERTIONS :**  
**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
 50 centimes la ligne.  
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

**CALENDRIER DU LOT.**

**Départ des Correspondances**

**SERVICE DES POSTES.**

**Arrivée des Correspondances**

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Closure des chargements.	Dernière levée (boîte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers en ville.	Distribution en ville.
1	Jeu. di.	St Giles.	Cahors, Aynac, Rouquaysoux, Martel, Vayrac.	☉ N. L. le 2, à 2 h. 43' du soir.	Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac. Valence-Agen, le Midi. Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	4 h 30 m.	Cabrerets, Lauzès, St.-Géry. Castelnaud. Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h soir.
2	Vendr.	St Étienne.	Frayssinet-le-Gélat.	☽ P. Q. le 10 à 6 h. 7' du soir.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	7 h. s.	6 h 45 m.	Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	6 h. s.
3	Samedi	St Maurillon.	Fontanes, Bagnac.	☉ P. L. le 17, à 1 h. 46' du soir.	Montauban, Caussade, Toulouse. Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot. Castelnaud-de-Montrabat.	9 h. m.	9 h 15 m.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	8 h 30 s.	7 h. matin.
				☽ D. Q. le 24, à 6 h. 13' du mat.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzoch, Puy-l'Évêque. Villeneuve-sur-Lot. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. Montauban, Caussade, Toulouse. Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	7 h. s.	10 h soir.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzoch, Puy-l'Évêque. Villeneuve-sur-Lot.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
					Castelnaud-de-Montrabat. Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac. Libos n° 2, Agen, Luzoch, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Évêque.	7 h. s.	9 h 30 s.	Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
						7 h. s.	10 h s.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. Montauban, Caussade, Toulouse.	5 h 30 s.	6 h. soir.
						7 h. s.	11 h s.	Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	9 h 30 s.	7 h. matin.
									5 h 15 s.	6 h. soir.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

**Cahors, le 27 Août 1864.**

**BULLETIN**

Comme il l'avait annoncé, lord Palmerston s'est rendu le 23 à Tiverton, bourg qu'il représente depuis de nombreuses années à la Chambre des Communes. Dans un banquet qui lui a été offert, le premier lord de la Trésorerie a prononcé un discours politique qui a produit une vive sensation sur les électeurs.  
 Dans cette allocution le chef du cabinet britannique énumère les diverses occasions que le gouvernement a eues de faire la guerre, et loue la prudence et l'énergie qu'il a montrée pour se refuser à combattre. En faveur du Danemark, de l'Amérique, de la Pologne surtout, le peuple aurait vu avec plaisir une prise d'armes, mais l'état des choses ne permettait pas à l'Angleterre d'entreprendre de vastes opérations au dehors. « La paix à tout prix » voilà le programme de la politique anglaise.

La Gazette d'Augsbourg rapporte un télégramme annonçant que les partisans du projet qui consisterait à réunir un nombre suffisant d'Etats secondaires allemands pour qu'ils eussent, au sein de la Confédération, une influence égale à celle de la Prusse ou de l'Autriche, sont parvenus à se mettre d'accord sur la marche à suivre dans les circonstances présentes. Des propositions importantes, seraient, paraît-il présentées en leur nom, à la Diète, par le gouvernement wurtembergeois.

De grands événements ont eu lieu à Genève, à propos de l'annulation de l'élection du candidat conservateur qui l'avait emporté sur son concurrent, M. James Fazi. On a élevé des barricades. Plusieurs personnes ont été tuées. M. Farnerod, envoyé à Genève par le gouvernement fédéral, à titre de commissaire, a dû faire entrer dans la ville un détachement de troupes fédérales pour rétablir l'ordre.

Les nouvelles de Tunis annoncent que les négociations sont en bonne voie et que la paix est

considérée comme assurée. Les agents anglais se sont enfin décidés, par suite d'ordres transmis de Londres dans ces derniers jours, à réunir leurs efforts à ceux des représentants de la France.

Les fédéraux viennent de remporter un succès à Mobile contre la flotte confédérée. Les avantages de cette victoire sont sans importance.

Au Mexique, les choses vont pour le mieux. Les dernières nouvelles confirment du général Uruga avec 5,000 hommes. Durango a été occupé sans résistance.

Pour le bulletin politique : A LAYTOU.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas).

Le général Willissen, ministre plénipotentiaire de Prusse auprès du Saint-Siège, est mort hier à Genzano d'une fièvre pernicieuse.

Liverpool, 24 août.

Des dépêches privées annoncent que la frégate fédérale Niagara s'est emparée de l'ancien corsaire confédéré Georgia qui était parti pour le Portugal. L'équipage a été débarqué et la Georgia envoyée à New-York.

Marseille, 25 août.

Hier soir, un banquet a été offert par cent notables du commerce de Marseille, au ministre des travaux publics, M. Béhic, et aux principales autorités.

M. Rabatteau, président du tribunal de commerce, a porté un toast à l'Empereur, en rappelant les paroles Impériales : « Je veux faire de Marseille la première ville de la Méditerranée. » Il a remercié notamment l'Empereur de son jugement d'arbitrage dans la question de Suez, en exprimant l'espoir que le développement de la liberté du commerce débarrassera notre marine marchande des réglementations outrées et achèvera son œuvre.

M. Armand, vice-président de la Chambre de commerce, a porté la santé de M. Béhic. Il a rappelé les améliorations importantes dues à son initiative; notamment les lois sur les sucres, qui ont été accueillies avec reconnaissance. Il a exprimé des vœux de paix associée à la dignité du pays.

M. Béhic a rappelé que Marseille fut, pendant douze laborieuses années, le siège de son activité et qu'il apprit, ici, à pratiquer les grandes affaires. « Nous approchons, a-t-il ajouté, du moment où les droits de doines seront calculés uniquement en vue

de l'intérêt final. »

Reste à hâter l'achèvement du réseau ferré par des lignes secondaires, offrant aux entrepreneurs plus de facilités pour des établissements d'exploitation. M. Béhic a annoncé une nouvelle législation des sociétés commerciales, l'extension de la liberté d'association, la solution prochaine de l'enquête sur la marine marchande et de l'enseignement professionnel. Il a terminé par les paroles que l'Empereur prononça en 1860 sur les grandeurs de Marseille, paroles magnifiques qui, dit-il, marquent dans votre histoire.

Copenhague, 22 août, soir.

Hier, dans la séance du Folksting, M. Bille a manifesté l'intention de provoquer un vote de défiance contre le ministère.

Le ministre des finances, prenant la parole en l'absence du président du conseil, a déclaré alors que le ministère considérait le Rigsraad comme ne représentant pas l'opinion actuelle du pays et qu'il conseillera au roi la dissolution de la Chambre si celle-ci adoptait le vote de défiance.

Berlin, 24 août.

La Gazette de la Croix annonce que le ministre de la guerre, M. de Roon, se rend au camp de Châlons sur l'invitation de l'Empereur des Français.

On dit que le roi de Hanovre est malade.

Berne, 25 août.

Hier, le grand conseil de Genève a résolu de demander au conseil fédéral le maintien de l'élection de M. Chenevière.

Aujourd'hui ont lieu à Genève les funérailles des huit victimes du 22 août. L'autorité a fait un grand déploiement de forces. On espère que la tranquillité sera maintenue.

**Lord Palmerston au banquet de Tiverton.**

On écrit de Tiverton, 23 août :

Lord Palmerston est arrivé cette après-midi. On lui a fait une réception enthousiaste. Le noble lord a adressé à la population, d'une fenêtre de l'hôtel, quelques paroles ne contenant aucune allusion politique.

Ce soir a eu lieu un banquet sous la présidence du maire, qui a porté un toast à lord Palmerston dans les termes les plus élogieux.

Lord Palmerston a remercié le maire. Il a dit qu'il voyait dans la réception cordiale qui lui était faite la preuve d'une augmentation d'estime pour lui. Parlant des troubles de l'Irlande, lord Palmerston pense que ce ne sont pas des différends religieux, mais une suite

d'anciennes querelles. Il y voit plutôt des démonstrations politiques qu'un indice de sentiments réciproquement hostiles entre les deux cultes.

Lord Palmerston a continué ainsi : « On a aussi mentionné ce qu'a fait le gouvernement pour conserver à l'Angleterre les avantages de la paix. Eh bien ! il est hors de doute que la conservation d'une paix honorable et compatible avec les intérêts de la dignité du pays, avec ses intérêts intérieurs et avec sa dignité et sa réputation au dehors, est le premier devoir de toute administration chargée de gérer les affaires de la nation. Je crois qu'il est à désirer qu'on adopte le parti de la paix à tout prix. Je ne crois pas que ceux que l'on désigne ainsi ne soient pas insensibles à l'honneur et aux intérêts du pays. Il peut y avoir des divergences d'opinion relativement à la gravité des cas et à la force des motifs qui peuvent décider le pays à tirer l'épée, mais je suis persuadé qu'il n'est pas un anglais qui refusât de défendre le pays par tous les moyens en son pouvoir s'il croyait que les intérêts, l'honneur et la dignité du pays fussent en danger. Il est vrai que depuis cinq ans que je suis rentré au ministère, il s'est présenté plusieurs occasions de nature à entraîner l'Angleterre dans la guerre. Nous aurions pu faire la guerre pour les Polonais appuyés par le sentiment populaire. Eh bien ! nous déplorons leur malheureux sort. Nous avons tâché de déterminer, en leur faveur, la politique de toutes les puissances européennes. C'est peut-être par la nature même des choses que nos efforts ont échoué. Mais bien que l'enthousiasme d'une grande partie du pays eût pu nous engager à prendre des mesures plus actives en faveur des Polonais, nous ne nous sommes pas crus autorisés à demander à la nation les sacrifices nécessaires pour une semblable guerre.

Lord Palmerston a dit, au sujet de la guerre d'Amérique : Il y a de grandes divergences d'opinion sur les mérites des deux belligérants. Quelques-uns sont en faveur du Nord par haine contre l'esclavage. D'autres sont en faveur du Sud par amour de la liberté et de l'indépendance. Nous aurions pu être entraînés dans la guerre d'un côté ou de l'autre, si nous avions prêté l'oreille à ces diverses opinions. Mais je crois qu'il est heureux pour le pays

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

du 27 Août 1864.

**UN MARIAGE DE RAISON**

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

—

S

CHAPITRE V.

(Suite).

Il l'entendait, lui, à la façon des gens sérieux. Il le faisait constater dans l'absence des chagrins, dans la jouissance modérée des avantages de l'aisance et de l'éducation, et surtout dans le repos de la conscience et l'union intime des cœurs. Le bonheur, à ses yeux, c'était le foyer, la famille, le travail, les plaisirs de l'âme et de l'esprit. Il ne réfléchissait pas qu'outre les joies et les chagrins réels; il y a des joies chimériques; ou, plutôt, il avait trop bonne opinion de Valérie : il la jugeait assez raisonnable pour se contenter du même bonheur qui lui suffisait à lui; il la laissait souveraine maîtresse dans le ménage, ne contrôlant ni ses actions ni ses dépenses, ne demandant jamais où elle allait, d'où elle venait, qui elle avait vu. Il avait horreur de toute inquisition et ne concevait pas l'estime et l'amour sous une confiance absolue.

Valérie prenait cela pour de l'indifférence, et son La reproduction est interdite.

amour-propre en souffrait plus que son cœur. Si elle avait aimé davantage Maujardin, elle eût mieux compris son caractère, la délicatesse et la grandeur de ses sentiments, son amour, si respectueux et si noble qu'il aurait cru le profaner par une galanterie puérile, par des témoignages d'admiration s'adressant à la beauté physique. Il ne cherchait en elle que la beauté morale. A son avis, c'était offenser une femme que de lui faire des compliments sur son extérieur et sa toilette.

Un soir qu'elle allait au spectacle avec Claire et Léonce, elle se présenta devant Maujardin dans une toilette toute neuve et d'un goût exquis. En entrant, elle jeta sa sortie de bal sur un fauteuil, s'approcha du notaire et attendit l'effet qu'elle allait produire. Il leva les yeux et la regarda mettre ses gants; peut-être admirait-il la finesse de sa main blanche, mais il ne lui serait pas venu à l'esprit d'en faire la réflexion tout haut. Impatiente de ce silence, elle demanda brusquement :

« Louis, comment trouvez-vous ma toilette ? »

— Fort bien, répondit-il.

— Comme vous dites cela ! Quelle indifférence ! Vous ne remarquez rien du tout si je n'avais pris la peine d'éveiller votre attention. Sommes-nous mariés depuis si longtemps, ajouta-t-elle avec le sourire plein de coquetterie, que vous n'avez déjà plus aucun plaisir à regarder votre femme ?

— Loin de là ; et pour preuve, je vous dirai que je vous trouvais mieux hier avec votre robe blanche toute simple.

— Mais vous ne m'en avez pas fait compliment ! — Je n'empêtais jamais sur les privilèges des hommes plus jeunes et plus aimables, dit-il, avec un sourire légèrement moqueur.

— C'est encourageant ! s'écria-t-elle dépitée. Faites donc des frais pour plaire à votre mari ! — Vous savez bien, Valérie, reprit-il, très-sérieu-

sement, mais d'un ton affectueux, que ce n'est ni par votre beauté ni par votre parure que vous me plaisez.

Elle rougit ; mais, cachant sa confusion sous un air ironique, elle répliqua :

« Bagatelles indignes de votre attention, en effet ! Au reste, soyez tranquille, je n'oublierai pas la leçon.

— Je ne songeai pas à vous en donner une, répondit-il tranquillement.

— Ne me blâmez-vous pas aussi d'aller au théâtre sans vous ? demanda-t-elle d'un ton presque provocateur, car ce flegme l'irritait.

— Non, ma chère Valérie, je suis heureux quand vous vous amusez; quant à moi, je ne m'ennuie jamais.

— Vous n'êtes donc pas du tout inquiet, pas... jaloux ?

— Non, Valérie.

— Est-ce fatuité, Louis, ou indifférence ?

— Ni l'un ni l'autre ; je laisse tout bonnement la jalousie aux vieux époux ridicules.

— Vous ne voulez être ni galant comme les jeunes, ni jaloux comme les vieux. Quêtes-vous donc alors ?

— Un homme d'âge raisonnable, qui a confiance en sa femme et la juge sensée et point coquette.

— Et vous êtes surtout un grand moraliste ! s'écria-t-elle, feignant de rire, mais, au fond, pleine de dépit. Avec vous, toute plaisanterie se dénoue par des paroles graves comme vous-même. Je me sauve, de peur d'un sermon.

Elle reprit sa sortie de bal ; en se la jetant sur les épaules, elle chiffonna les dentelles de son corsage et laissa tomber son éventail.

« Voilà de ces choses qui n'arriveraient pas à Claire ! s'écria-t-elle avec humeur.

— Ni à vous non plus, si vous disiez un mot, répliqua Maujardin en se levant pour ramasser l'éventail.

— M. Darvel n'attend jamais un appel à sa complaisance, dit-elle un peu sèchement.

— Le militaire français est le type de la galanterie. Nous autres notaires nous ne sommes que des profanes. Tenez, mon amie, vous auriez dû épouser un jeune lieutenant.

Il ne cachait sous cette plaisanterie ni malice ni arrière-pensée ; mais sa femme la trouva blessante et devint rouge comme une pivoine. Pour déguiser son trouble, elle prit vivement l'éventail des mains du notaire.

« Voyez, Louis, il est cassé, dit-elle d'un ton boudeur.

— Ce ne sera plus la même chose ; je tenais à celui-ci ; et, en attendant, je me trouve ce soir sans éventail assorti à ma toilette.

— A votre place, je changerais de robe, dit-il avec un sérieux comique.

Cette seconde plaisanterie réussit plus mal encore que la première : pour toute réponse, Valérie haussa les épaules et lui tourna le dos. Une voiture roulait dans la rue ; elle s'arrêta devant leur porte. C'était M. et Mme Darvel qui venaient chercher M<sup>me</sup> Maujardin.

« Bonsoir ! » dit froidement Valérie.

— Bonsoir, Valérie, amusez-vous bien.

— Merci.

Et elle s'en alla. « Comme elle est enfant ! » murmura le notaire. Puis il s'absorba dans son travail. Quand sa femme entra, il lisait au coin du feu. Il déposa son livre et lui demanda avec intérêt des nouvelles de sa soirée. Elle s'était amusée à raver, sa toilette avait eu un succès fou, Claire ne dormirait plus qu'elle n'en eût une pareille. Ils causèrent quelque temps le plus amicalement du monde, car Maujardin, l'indulgence même, avait oublié la mauvaise humeur de Valérie.

Quant à elle, on eût dit qu'elle oubliait également ;

qu'on se soit abstenu. Nous n'avions rien à gagner dans cette entreprise. Nous n'aurions pu qu'ajouter des milliers de nos fils à l'écabotage de victimes déjà sacrifiées dans cette guerre sanglante.

Des nouvelles récentes d'Amérique signalent des symptômes favorables et nous pouvons espérer que le temps, la réflexion, les pertes immenses qu'on a faites et le faible espoir de succès qui reste au Nord, amèneront un arrangement avant que peu de mois se soient écoulés. Mais je suis convaincu que si nous avions consenti à intervenir et à offrir notre médiation pour réconcilier les belligérants avant que les temps fussent mûrs, non-seulement nous n'aurions pas atteint ce but, mais encore nous aurions empoisonné les sentiments existants entre ce pays et l'Angleterre et rendu plus difficile l'établissement futur de bonnes relations entre nous et les Américains. Je crois donc que notre neutralité a été bonne et je suis certain qu'elle a été appréciée par le pays en général.

Nous avons vu surgir ensuite la malheureuse question danoise. Je suis sûr que tout anglais qui a du cœur et le sentiment de la justice a sympathisé avec les malheureux Danois et a désiré que l'Angleterre fût à même de tirer l'épée avec succès pour leur défense. (Vifs applaudissements). Mais je pense aussi que ceux qui songent à la saison où cette guerre a éclaté et aux moyens que l'Angleterre aurait pu employer pour lui donner une bonne issue, seront d'avis que nous avons agi avec sagesse, en ne nous engageant pas dans cette querelle. Le premier matelot vous dira l'impossibilité d'envoyer en hiver la flotte dans la Baltique. La chose eût-elle été possible, elle serait restée sans résultat, les vaisseaux ne pouvant pas arrêter les armées de terre. Que si l'Angleterre avait pu envoyer une armée (et quoique nous sachions tous que nous avons une armée admirable), il faut admettre que nous n'avions pas les moyens d'envoyer une force capable de lutter avec les 3 à 400,000 hommes que pouvaient nous opposer 30 ou 40 millions d'Allemands. Une pareille tentative ne pouvait aboutir qu'à une déroute honteuse, non pour l'armée, mais pour le gouvernement qui aurait envoyé une force insuffisante contre une force immensément supérieure. Nous sommes, je l'espère, suffisamment forts pour défier toute attaque ennemie. Nous avons 300,000 hommes de milice et de volontaires en outre de l'armée régulière. Ces forces peuvent encore être augmentées immédiatement. Nous avons donc des forces suffisantes pour défier l'attaque de toute partie du monde. Nous avons une flotte qui s'accroît sans cesse et une armée qui se tient à la hauteur des exigences modernes de la guerre et qui est parfaitement proportionnée à la défense du pays. Notre but est la défense et non l'agression. L'état des choses ne permettait pas à l'Angleterre d'entreprendre de vastes opérations au dehors, de demander au pays les grands efforts et les sacrifices nécessaires pour lutter avec les grandes armées entretenues par les autres pays. Nous n'avons pas cru que la cause danoise touchât suffisamment aux intérêts, à la sécurité et à l'honneur de l'Angleterre pour imposer au pays les charges d'une pareille guerre, et je suis sûr que le pays se prononcera en faveur de cette politique.

Lord Palmerston termine en faisant allusion à la prospérité croissante de l'Angleterre. (Vifs applaudissements).

Pendant le déjeuner du roi d'Espagne, à Bayonne, un télégramme a été remis à Sa Majesté. C'était la réponse de l'Empereur à la dépêche par laquelle le Roi lui avait annoncé son heureuse arrivée à Bayonne. Le Roi, après en avoir pris lecture, a ordonné à son premier aide de camp de lire à haute voix la dépêche impériale. L'Empereur, en son nom, au nom de l'Impératrice et du Prince Impérial, remerciait le Roi de son bon souvenir; il lui donnait l'assurance du grand plaisir que lui et l'Impératrice avaient eu à recevoir sa visite, et l'assurait enfin de la sincérité de leurs sentiments affectueux. Après cette lecture, le Roi s'est levé et a porté, à peu près dans les termes suivants, la santé de L'Empereur :

« Messieurs, « Je vous propose la santé de l'Empereur, celle de l'Impératrice et celle du Prince Impérial.

« Je saisis avec bonheur cette occasion d'exprimer ici toute ma gratitude pour la réception amicale qui m'a été faite par LL. MM. II., pour l'accueil si cordial que je reçois en France, et j'emporte de ce voyage un souvenir qui ne s'effacera jamais. Aussi, est-ce du fond du cœur que je forme les vœux les plus sincères pour le bonheur de l'Empereur, de l'Impératrice, du Prince Impérial, et pour la prospérité de la France. »

Les lettres de Genève que nous recevons ce matin donnent les renseignements suivants sur les troubles qui ont eu lieu dans cette ville lundi dernier. Il s'agissait de la nomination d'un membre du conseil d'Etat pour laquelle deux candidats étaient en présence, M. Arthur Chenevière conservateur et M. James Fazy radical.

Dès avant le dépouillement du scrutin des protestations contre sa validité, avaient été formulées. Le dépouillement ayant donné 5679 voix à M. Chenevière et 5340 à M. Fazy sur 11,054 votants.

Les protestations furent renouvelées et le bureau du conseil général crut devoir aux termes du pouvoir que lui donne la constitution, casser l'élection à la majorité de deux tiers contre un tiers.

Cette décision souleva les réclamations des conservateurs qui demandèrent que l'élection fût soumise au conseil d'Etat.

Les partisans de M. Chenevière se portèrent dans ce but à l'hôtel de ville où le conseil d'Etat fit observer que la loi ne lui donnait aucune action sur la décision du bureau du Conseil Général et que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de proclamer les chiffres de l'opération électorale en réservant une délibération ultérieure du bureau. Mais cette manifestation avait excité les partisans de M. James Fazy, qui se rassemblèrent à leur tour et barrèrent le passage à leurs adversaires. Une collision ne tarda pas à éclater, des coups de feu furent tirés qui tuèrent et blessèrent plusieurs personnes. Des barricades furent élevées devant l'hôtel de ville et dans divers quartiers de la ville. C'est alors que le Conseil d'Etat qui était resté en séance à l'hôtel de ville, réclama des secours au Conseil fédéral à Berne, qui s'empressa, ainsi qu'on le sait, d'envoyer à Genève M. Fornerod et M. Barman en qualité de commissaires avec des troupes pour rétablir l'ordre.

Le discours prononcé par lord Palmerston, au banquet de Tiverton, est très commenté dans le monde politique. Les plus bienveillants reconnaissent que le ministre de la Grande-Bretagne donne, pour ainsi parler, la démission du gouvernement anglais dans le règlement des grandes affaires européennes.

Le gouvernement français a fait présenter des observations au sujet de l'affaire du jeune Coën, bien que ce dernier ne fût pas français. S. E. le cardinal Antonelli a reconnu que l'affaire était regrettable, mais que les brefs pontificaux n'ont pas cessé d'être obligatoires pour le Gouvernement Romain. Cependant Son Éminence n'a pas écarté les observations de notre Chancellerie d'une manière absolue, ce qui permettra peut-être de continuer la négociation.

Nous extrayons du journal le *Globe*, une lettre spirituellement écrite, au sujet de certains excès de réglementation. Nous sommes heureux de pouvoir dire que, grâce à la sollicitude constante du gouvernement de l'Empereur pour les intérêts agricoles, les abus de réglementation disparaissent tous les jours et qu'il n'en restera plus bientôt, que le souvenir. (Plusieurs municipalités se sont déjà déclarées contre le *ban de vendanges*).

On écrit de Paris au *Journal de Bordeaux*: « Les vigneron de Suresnes viennent d'adresser au ministre de l'intérieur une pétition pour demander... un étranger qui ne connaîtrait pas notre législation et notre histoire me rirait au nez si je lui disais cela. — Oui, les vigneron de Suresnes demandent qu'on veuille bien leur permettre de couper leurs raisins chez eux, dans leurs propriétés, les raisins de leurs vignes. Ils demandent qu'on leur permette de couper les raisins quand ils seront mûrs, et qu'on ne les force pas à vendanger trop tôt ou trop tard, pour le plus grand honneur du règlement. *Ad majorem regule gloriam!* »

« C'est cependant ainsi en France, dans la 2e moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, — dans un pays libre. — Mon raisin est vert. — C'est égal, vendangez. — Mon raisin est mûr; il va pourrir. — Peu importe; ne vendangez pas. Saint règlement! *Ora pro nobis.* »

« Mais le grappillage! mais la maraude! — On sait bien trouver le moyen de percevoir l'impôt du vigneron. Il faut bien chercher un moyen de lui assurer la production que cet impôt représente. J'ai vu quelquefois les *grappilleurs* marauder avant le ban des vendanges et ne rien laisser au propriétaire.

« C'est un abus, — plus qu'un abus; il est facile de le réprimer. Le grappillage n'est pas un droit, puisque le propriétaire peut toujours exclure les grappilleurs en clôturant sa vigne. C'est une tolérance, une faveur. Ceux qui en jouissent n'auront pas à se plaindre si on les fait un peu attendre. Que le grappillage soit interdit jusqu'au jour où le dernier propriétaire de la commune aura fini de vendanger; qu'on substitue le *ban de grappillage* au ban de vendange, si mieux on n'aime supprimer le grappillage tout-à-fait.

Ce qu'il y a de plus drôle ou de plus triste, selon que vous regardiez cela avec les lunettes de Démocrite ou avec celles d'Héraclite, c'est que les propriétaires peuvent très-bien n'être pas consultés. On n'est pas forcé de borner ses

« Le remède est trop violent. Prenons un juste milieu... » — Puis la voyant mécontente, il ajouta, avec une douceur pleine de tristesse: « Peut-être me trouverez-vous égoïste, Valérie. Vous croyez que j'agis par intérêt personnel et que je cherche à vous retenir au coin du feu parce que j'en fais mes délices. Détrompez-vous: si l'm'est arrivé parfois d'oublier que les goûts de votre âge diffèrent de ceux du mien, pour le moment, je vous assure, je ne songeais qu'à vous épargner des désagréments et des regrets. »

Touchée de l'accent sincère de ces paroles, elle répondit timidement:

« J'avais tort, Louis, n'en parlons plus. »

Et elle lui tendit le front. Il y déposa un baiser, accompagné d'un regard d'éloge et d'encouragement. Mais Valérie les trouva glacials en comparaison des baisers et des regards de Léonce à sa femme. Car elle n'interrogeait pas le cœur de son mari; elle le savait grand et noble, elle était loin de soupçonner qu'il recéléait aussi de la chaleur et de la tendresse. Dans l'indulgence du notaire pour des fantaisies parfois déraisonnables, dans la délicatesse de ses procédés, elle voyait tout simplement une bonté et une bienveillance naturelles, elle ne songeait pas à y chercher des preuves d'amour. P. raisait-il affligé de lui voir si peu de goût pour leur intérieur, un air si ennuyé quand ils se trouvaient seuls une soirée entière, elle prenait cela pour un reproche tacite. Mais elle ne faisait rien pour ne pas encourir ce reproche. Renonçait-elle à un plaisir pour ménager le temps ou le repos de son mari, elle n'avait pas le courage de dissimuler ses regrets. Consentait-elle, un soir d'hiver, à écouter une lecture, elle était distraite bâillait à la dérobée et finissait même quelquefois par s'endormir. Les efforts du notaire pour engager une causerie intéressante, ce plaisir intime et délicat des esprits cultivés,

acquisitions au territoire d'une seule commune. Il y a même des communes dont tous les vignobles (ou presque tous) appartiennent à ceux des communes voisines.

Vous voyez d'ici le résultat: 100 hectares de vignes situés dans la commune A appartiennent à 100 propriétaires domiciliés dans les communes B, C, D, etc., etc. Il s'agit de fixer le ban de vendange. On rassemble les habitants de la ville A. Ils sont 10. Ils possèdent à eux tous un petit arpent de vigne. Peu importe: les vrais propriétaires ne seront pas consultés, et, si on veut leur faire pièce, on fixera le jour des vendanges un mois ou six semaines trop tôt — ou trop tard.

Dans le premier cas, vendangez vite et faites de mauvais vinaigre au lieu de bon vin. — Sinon, les grappilleurs vont venir. Les habitants de la commune vont cueillir votre raisin.

Dans le second cas, abstenez-vous ou craignez les procès-verbaux. Si le garde champêtre vous rencontre, chez vous, sur votre terrain, vendangeant les raisins de vos vignes, ce garde, qui se serait peut-être abstenu de verbaliser contre les maraudeurs, vous poursuivra avec la rigueur la plus grande. — Et vive le règlement!

Croisez-vous les bras, regardez vos grappes pourrir et demandez humblement la permission d'en manger une de temps à autre, pour ne pas perdre tout.

Ces règlements remontent à une époque différente de la nôtre. Jadis l'autorité intervenait partout et toujours. Il y a des arrêts du Parlement de Paris qui condamnaient à l'amende à la prison, au fouet, les cultivateurs coupables d'avoir employé la *faulx* au lieu de la faucille. La république de 92 guillotinait les fermiers qui semaient de la luzerne. Ils avaient beau parler d'assolements, de fumiers, etc., etc., on leur répondait par un argument tranchant et sans réplique. C'est avec de pareils règlements que l'on paralyse l'agriculture et l'industrie, et que tout progrès devient impossible.

Cet amour du règlement et des lisières disparaîtra; il disparaît tous les jours. La vulgarisation de la science, la diffusion de l'instruction publique sont les meilleurs remèdes.

Pour extrait: A. LAYTON.

### Chronique locale.

#### DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Moniteur du 26 août.)

Concession de médailles militaires, nominations d'aspirants de 2<sup>e</sup> classe de la marine.

Nous retardons de quelques jours la publication des séances du Conseil Général, afin de pouvoir, au lieu d'en donner un résumé, les reproduire *in extenso*.

Jeudi soir a eu lieu, à l'hôtel de la Préfecture, dans la salle des Maréchaux, un grand dîner officiel, à l'occasion de la session annuelle du Conseil général.

M. le Préfet avait réuni les membres de l'Assemblée départementale et les chefs divers services.

Au dessert, deux toasts ont été portés: l'un

n'avaient pas plus de succès. Il avait beau faire la moitié du chemin pour se mettre à sa portée; elle était trop indifférente ou trop apathique pour essayer un pas au-devant de lui.

Aussi fut-il bientôt las de ces peines inutiles. Il ne causa plus que de banalités avec sa femme, et il fut tout bas, sans s'inquiéter si elle s'amusa ou s'ennuyait. Elle lui en fit un nouveau grief, mais pouvait-il agir autrement? A quoi bon s'épuiser en infructueuses tentatives pour faire partager les jouissances de la vie intime à une personne qui ne les comprenait pas?

Il ne s'attacha pas davantage à lui procurer des distractions très fréquentes. D'abord, il n'était pas homme à flatter un goût qu'il désapprouvait, et puis il ne se tenait point au courant des occasions de plaisirs. Et comme Valérie, piquée de son peu de prévenance, avait résolu de ne rien demander, elle était souvent victime de cette discrétion. Elle épanchait son cœur dans celui de Claire, et cette étourdie, au lieu de la consoler et de la calmer, l'agrippait de plus en plus. Nous en avons vu tout à l'heure un échantillon.

Le notaire se doutait bien que la société de Mme Darvel était dangereuse pour sa femme. Non qu'il soupçonnât le sujet de leurs confidences; mais la légèreté, l'irréflexion de Claire, son goût effréné du plaisir ne pouvaient être que d'un pernicieux exemple. Si Valérie lui avait montré plus de confiance, il l'eût engagée à voir moins souvent son amie. Mais il demandait tout à la raison, rien à l'obéissance passive, et il sentait que ses observations ne convaincrent pas, qu'on les braverait ou qu'on s'y soumettrait à contre-cœur, en l'accusant de despotisme.

La suite au prochain numéro.

mais elle se coucha avec des pensées chagrines. Son amour-propre était piqué au vif du sang-froid de son mari. Elle avait vu parfois le lieutenant désolé, bouleversé d'un mot aigre ou d'un regard mécontent de Claire et n'ayant plus de repos que la jeune femme, capricieuse et passablement despotique, ne se fût apaisée et rassérénée. C'était ainsi qu'elle aurait voulu voir le notaire. Elle ne savait pas qu'un homme s'abaisse quand il se laisse dominer à ce point et que cette sensibilité excessive, pardonnable chez un jeune amant, devient ridicule de la part d'un mari. Elle ne sentait pas la distance énorme qui sépare l'esprit de conciliation d'une faiblesse voisine de l'humilité, et la passion idolâtre d'un jeune fou de l'amour sérieux et calme d'un caractère grave.

« Oui, se disait-elle en soupirant; il avait raison tout à l'heure: j'aurais mieux fait d'épouser Raoul! »

#### CHAPITRE VI

« J'aurais mieux fait d'épouser Raoul! » Quand cet aveu se fut échappé des lèvres de Valérie, elle s'en effraya, quoiqu'elle fût seule, et elle se sentit rougir. Pour la première fois peut-être depuis six mois qu'elle était mariée, elle se retraça vivement les adieux de Balmore et révéilla, par la puissance du souvenir, les émotions diverses qu'ils lui avaient causées. Mais l'impression dominante, ce fut celle de la passion qui éclatait à travers le courroux et le mépris du lieutenant. Qu'il y avait loin de cette jeunesse ardue à la gravité de Maujardin! Et combien, en choisissant ce dernier, elle s'était trompée dans ses calculs! Elle avait cru que la richesse pouvait tenir lieu de tout. Hélas! qu'elle déception! D'abord ses plaisirs étaient moins nombreux qu'elle ne les avait rêvés. Maujardin s'était montré, dès le début, peu disposé à étendre le cercle de leurs relations. Il avait refusé à sa femme une chose à

laquelle elle tenait beaucoup: c'était de donner une de ces soirées où l'on réunit toute la ville.

« A quoi bon cet étalage? avait-il dit. Recevons nos amis, mais ne nous mettons pas en frais pour une foule d'indifférents. Notre position ne nous y oblige point. Un notaire inspire plus de confiance par un train modeste que par un luxe excessif. D'ailleurs, il n'est pas d'usage d'ouvrir ses salons à ce qu'on appelle le monde quand on est nouvellement marié. Attendons que nous ayons des filles à produire, si Dieu nous en envoie.

« Et que je sois vieille! dit Valérie avec un soupir de résignation forcée.

Quoi! demanda son mari en la regardant avec surprise, tenez-vous donc si fort à ces distractions bruyantes? — Songez, Louis, que je n'ai pas encore vingt ans, répondit elle d'un ton de reproche.

— Je ne l'oublie point, et je n'ai pas l'intention de vous séparer de plaisirs. Seulement, je vous en prie, n'insistez pas pour ces réunions d'apparat chez nous; elles répugnent à ma manière de voir.

— Soit, mais alors permettez-moi de recevoir régulièrementement une fois par semaine.

— J'y consens, à condition que vous vous borniez à un petit cercle d'intimes et que votre salon ne devienne pas un salon à la mode.

— Quel mal y verriez-vous donc? Ne désirez-vous pas que votre femme brille.

— Non, répliqua-t-il avec ardeur, je désire qu'elle soit heureuse, et la première condition du bonheur est, selon moi, de vivre tranquille et respectée. Vous êtes belle, Valérie, vous êtes aimable et séduisante quand vous vous en donnez la peine. En voilà plus qu'il n'en faut pour exciter l'envie et exercer la malveillance du monde.

— Alors, cloîtrez-moi! s'écria-t-elle. Maujardin sourit de cette boudade et répliqua gaiement:

par S. Exc. M. le maréchal Canrobert, président, à l'Empereur; l'autre par M. le Préfet à S. Exc. le maréchal Canrobert, président du Conseil général du Lot.

Pendant le dîner, la société S<sup>te</sup>-Cécile exécutait les plus beaux morceaux de son répertoire.

A dix heures, l'orphéon, en grand costume et bannière en tête, se rendait à l'hôtel, et charmait les convives par la parfaite exécution de ses chœurs.

Les salons de la Préfecture ont bientôt présenté un aspect animé et brillant. Les toilettes du meilleur goût s'épanouissaient à la clarté des lustres. L'entrain était général. On s'est séparé à deux heures du matin.

Par arrêtés préfectoraux du 20 août 1864, les instituteurs provisoires, désignés ci-après, ont été nommés instituteurs communaux définitifs, savoir :

- Rougié (Pierre), à Flaungnac.
- Guilhem (Louis), à Cremps.
- Souliac (Pierre), à St-Martin-le-Redon, commune de Duravel.
- Ramet (Jean-Géraud), à Calès.
- Darnis (Pierre), à Montbrun.

L'administration vient d'accorder une gratification à la nommée Vayle (Marie), femme Deldou, de St Céré, pour avoir sauvé, le 30 juillet dernier, un enfant qui était en danger de se noyer dans la rivière de la Bave.

Le sieur Vinxe, fils, de Gourdon, a obtenu une gratification à raison de son courage et du dévouement dont il a fait preuve dans l'incendie de la maison Mauriès, survenu le 18 juillet dernier.

Le Concert, donné vendredi soir par les artistes du théâtre, a pleinement réussi. Un auditoire nombreux et choisi s'était rendu à l'invitation des chanteurs.

Les artistes, encouragés par cet empressement, se sont surpassés. La soirée a été charmante.

M<sup>lle</sup> Bonconsiglio a chanté avec beaucoup d'art et de distinction l'air des *Puritains*; elle a surtout été remarquable dans une romance où chacun a pu apprécier sa grâce exquise, sa délicatesse, la suavité des sentiments exprimés, en même temps que la souplesse merveilleuse de sa voix.

M. Roux, avec cette puissance qui électrise les auditeurs, a donné plusieurs morceaux de grand opéra. Le grand air de la *Juive* lui a surtout mérité des applaudissements interminables et un rappel.

M. Saint-Charles est toujours cet artiste consciencieux, sûr de lui-même, que nous avons maintes fois eu l'occasion d'applaudir. Sa voix sonore et métallique, s'incruste chez ses auditeurs et leur remue l'âme. Un air de *Jérusalem*, exécuté avec une ampleur magistrale, a été pour lui un succès.

La soirée s'est terminée par le trio de *Jérusalem*, vigoureusement enlevé par nos trois artistes qui ont su, — c'est le plus beau compliment à leur faire, — exciter l'enthousiasme d'un public connaisseur.

Nous devons exprimer, en finissant, le désir de voir se renouveler souvent de telles soirées dans notre ville.

Que la liberté des théâtres se résume chez nous en bons concerts, c'est peu sans doute, mais au moins, tout ne sera pas perdu.....

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Selon son habitude, le Lycée Impérial de Cahors a fait recevoir, avec succès, à l'École Impériale d'Aix, les candidats suivants :

- MM. Brunet, Thomas, Freyssenge.
- Nous parlerons, plus tard, des autres écoles du Gouvernement, dont les examens n'ont pas encore eu lieu. — Au baccalauréat ès-lettres : MM. Combes, avec mention; Roche, Dulac, Daynard. — Au baccalauréat ès-sciences complet : MM. Nicomède et Alaux, avec mention; Pons, Carrié. — Baccalauréat ès-sciences restreint : MM. Bonnefond, avec la mention bien. — Pour le brevet de capacité : MM. Vinges, Laval, Cournou, Blanchou, Fortet.

On nous écrit de Prayssac :

C'est le 24 août courant qu'a eu lieu au collège d'Istrie de Prayssac, la distribution solennelle des prix. A cause de la foire de la St-Barthélémy, qui est une des plus belles de l'année l'affluence des spectateurs était si considérable, que la grande cour de l'établissement pouvait à peine suffire pour contenir la foule.

La distribution était encore présidée cette année par M. le docteur Ricard, maire de Prayssac, assisté de MM. Lamoure adjoint, et

Mousset notaire, membre du conseil municipal.

Après la pièce d'usage jouée par les principaux élèves de l'établissement, M. le maire a prononcé un discours élégamment écrit, que les étroites limites que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas de reproduire ici en entier, et dont l'objet était d'exciter les jeunes élèves à ne pas désertir, comme le faisait annuellement le plus grand nombre, les travaux de l'agriculture pour livrer souvent leur avenir à des carrières stériles; et il a démontré que l'intelligence pouvait tout aussi bien recueillir des palmes et des lauriers sur le champ du travail qui est celui de la paix que sur les champs de batailles, mais que tous néanmoins, et chacun suivant ses dispositions, devaient apporter à l'Etat leur contingent de savoir-faire pour le maintien et la durée de la prospérité publique, la sollicitude de l'Empereur s'étendant également sur toutes les classes et se manifestant par une égale générosité.

Des applaudissements bruyants et prolongés ont accueilli la fin de ce discours.

Ensuite, M. Imberties, principal du collège, a proclamé le nom des lauréats et M. le président a levé la séance.

Pour la chronique locale : A. LATYOU.

Nous lisons dans le Journal de Tarn-et-Garonne :

Un épouvantable incendie vient de détruire presque en entier, l'usine de Palisse, située à Montauban, sur la rive gauche du Tarn, à l'extrémité du faubourg Gasseras.

Ce magnifique établissement, appartenant aux familles Mariette et Rouffio Crampes, contenait, outre le moulin, une scierie mécanique, une minoterie, une fabrique de peignes à tisser, et un vaste atelier pour la préparation des couleurs à la baryte.

Le feu, qui a éclaté ce matin, vers 2 heures, avec une violence inouïe, trouvant dans le matériel et dans les provisions accumulées, une proie facile, s'est propagé aux planchers et aux charpentes, qui se sont presque immédiatement effondrés.

Jusqu'au jour, l'incendie a offert un spectacle d'une saisissante horreur. Les flammes, s'élevant à une hauteur considérable au-dessus des bâtiments, éclairaient d'une lueur sinistre la ville tout entière.

Les dommages sont considérables; il est impossible en ce moment de les apprécier d'une manière exacte. D'après les premières évaluations on les porte à plus de 200,000fr.

COUR D'ASSISES DE L'ARIÈGE

Séant à FOIX.  
SESSION EXTRAORDINAIRE.  
Présidence de M. le conseiller DENAT.  
Affaire de Labastide-Besplas.  
Quatre homicides suivis de vol. — Assassinat de M. Bugad de Lasalle et de ses trois domestiques au château de Baillard.

Audience du 18 août 1864. (Suite).

Les soupçons ne s'arrêtaient pas à Baptiste Pujol. Dans l'excès de leur terreur, les populations semblaient vouloir proportionner à l'énormité du crime le nombre de ses auteurs : on n'imaginait pas qu'une seule arme eût fait tant de blessures et un seul assassin tant de victimes; mais ce qu'on cherchait partout c'étaient les complices de Baptiste Pujol, car la première part lui restait toujours dans les innombrables hypothèses enfantées par l'exagération et la peur. On se demandait quels avaient pu être ses complices, ses instruments; mais, dès les premiers moments, on l'avait signalé comme le chef du complot et l'âme du crime.

Mais où trouver, où chercher ce malfaiteur, disparu depuis le dix-neuf décembre et dont on ne connaissait que le nom d'emprunt? Le signalement du soi-disant Baptiste Pujol, recueillie par les magistrats de Pamiers avec une exactitude qui prouve le soin qu'ils y ont mis et l'impression que cet étranger avait produite à Labastide, fut répandue de tous côtés; on constata presque aussitôt qu'un inconnu, dont les traits paraissaient se rapporter à ce signalement, avait été récemment aperçu à Montesquieu-Valvestre, qu'il y achetait tous les soirs du pain, que ses allures suspectes avaient effrayé la fille du boulanger, et à dater du 24 février, veille du crime, on ne l'avait plus revu.

Déjà, le 14 février, on avait découvert à cinq kilomètres de Labastide, une cachette pratiquée dans l'intérieur d'une meule de paille et on y avait trouvé un cabas, un peigne et quelques autres objets de toilette. C'était, à n'en pas douter, le repaire nocturne du malfaiteur qui allait s'approvisionner du pain à Montesquieu, et qui, depuis le 14 février, avait dû se pourvoir d'un autre gîte, qu'en effet, on a découvert plus tard à trois kilomètres seulement du château de Baillard, dont il s'était ainsi rapproché.

Cependant les recherches se multipliaient sans donner de résultat, quand un fait, qui se produisit simultanément à St-Girons à Toulouse, vint leur donner une direction précise qui permettait enfin d'en espérer le succès. A St-Girons comme à Toulouse, on avait reconnu dans le signalement du soi-disant Pujol, les traits d'un malfaiteur redoutable, condamné deux fois par la Cour d'Assises de l'Ariège, pour coups et blessures et pour vol, et récemment poursuivi à Toulouse, pour rupture de ban : c'était Jacques Latour. Après avoir subi dans les maisons centrales d'Essyes et d'Embrun, neuf ans de réclusion, ce repris de justice s'était enfui de Sentein, son pays natal, où il était en surveillance, et, en octobre 1862, arrêté à Toulouse comme vagabond, il s'était obstiné, pendant huit mois à taire son nom et à dissimuler ses antécédents, sous des faibles ridicules, soutenant qu'il s'appelait Boabad, qu'il ne se connaissait point de

parent, que ses premiers souvenirs le rapportaient aux forêts vierges de l'Amérique, où il avait été abandonné et qu'il avait, depuis, vécu chez les Cafres et les Hottentots. Il conciliait assez mal, avec le récit de cette excentrique existence, son accent méridional, sa connaissance et la langue française et surtout de l'idiome languedocien. Son portrait photographié avait été envoyé dans toutes les maisons centrales et son identité allait être infailliblement constatée par ce moyen, quand renonçant à ses chimériques allégations, il se nomma : condamné à trois mois de prison, il alla être transporté à la Guyanne, comme malfaiteur incorrigible, mais, au cours de son transport, à Narbonne, et dans les premiers jours de septembre, il était parvenu à s'évader et depuis ce moment ses traces avaient été perdues.

On les retrouva et la procédure les détermina jour par jour, depuis son dernier départ de Labastide. La veille de Noël, il était arrivé dans la commune d'Izaute-Hôtel où Marc Latour, l'un de ses frères, exerce la profession de menuisier, il y avait séjourné six semaines environ. Dans les premiers jours de février, il se rapprocha de Labastide et se montra à Fabas, sous de faux prétextes et sous un faux nom. Peu après on signalait, aux environs de Montesquieu, sa présence furtive qui ne s'était renouvelée que par ses achats de pain à la tombée de chaque nuit. Le 18 février il alla coucher, sous le nom de Pujol, à Fonsegrives près Toulouse, il en partait le 19 et le 20 il arrivait à Mauran sous le nom d'Abadie, s'y donnait pour marchand de bois, y séjournait le 21 et s'en éloignait le 22, en annonçant son prochain retour. Il y laissait ses meilleurs vêtements et emportait, dans un cabas volumineux et soigneusement ficelé, des objets dont il n'a pu rendre compte, et, sans doute, de habits de rechange qu'il avait fait disparaître après le crime qui les avait ensanglantés. Le même jour, et par une singulière exception au mystère dont il s'enveloppait, depuis qu'il s'était rapproché de Labastide, il passa la soirée au café tenu par Auban, à Montesquieu; mais, à partir de ce moment, sa présence n'est plus constatée que par son apparition chez le boulanger Macary, dans les soirées des 23 et 24 février. Le 25 février, il est à remarquer que personne ne l'a vu; mais, le 26, on le retrouve arrivant à Mauran, vers neuf heures du matin; ses vêtements sont sordides; il semble épuisé de fatigue et de faim, il mange avec avidité et s'endort près du feu; mais bientôt il change d'allure, il se débarrasse de sa blouse noire et la donne à Baudéan, ami de son hôte; il achète, à Cazères, une chemise toute faite et remet à la fille Dambrun l'étoffe nécessaire pour en confectionner six autres; il montre de l'or, fait parade de sa richesse, projette de s'établir à Mauran, s'informe du prix d'un champ, montre plus de billets de banque qu'il n'en faut pour l'acquérir, demande en mariage la fille Dambrun, et, séduisant ainsi tous ceux qui l'entourent par l'ostentation du trésor qu'il offre de partager avec eux, il capte leur confiance et prolonge son séjour jusqu'au lundi 29 février : il part alors à neuf heures du soir, Dambrun l'accompagne; mais, à quelque distance un cri se fait entendre; il se repère brusquement de son hôte et disparaît. Le lendemain, dès le matin, il rentrait à Izaute.

Le huit, il est à Girosp, commune d'Aspet; là, comme ailleurs, on parle devant lui du crime de Labastide; on lui annonce que l'un des assassins est arrêté. « C'est faux! s'écrie-t-il en se levant, aucun n'est arrêté. » On raconte que les assassins ont assouvi leur faim, quand leur férocité a été satisfaite comme leur cupidité et qu'ils ont mangé à côté des cadavres : « Pourquoi pas, s'écrie-t-il, s'ils avaient faim? » et, continuant en face de ses interlocuteurs que son attitude terrifie, « Si les traces de sang avaient été » suivies, dit-il, on aurait peut-être arrêté l'assassin. » Qui sait maintenant où il est, peut-être à Paris. » peut-être en Espagne, peut-être ici. »

Du dix au onze, il rentre à Sentein, s'y cache, cherche à se procurer un passeport pour l'Espagne sous un nom supposé; mais, à ce moment, tous les soupçons s'étaient concentrés sur lui; il est surveillé, poursuivi, traqué; il le sent et ne pouvant franchir la frontière dont la neige obstrue les passages et dont tous les points accessibles sont vigilement gardés, il se rejette dans le canton d'Aspet, y retrouve son frère Marc, l'envoie à Mauran retirer les chemises qu'il a commandées et, pendant quatre jours, avec l'instinct du repris de justice qui défie toutes les ruses, avec l'agilité de la bête fauve qui défie toutes les poursuites, il se dérobe aux gendarmes, aux agents de la douane et du service forestier, à la population tout entière qui s'est soulevée à la voix de ses magistrats et qui, conduite ou dirigée par eux, fouille le bois interroge les cavernes et renonce au repos, comme au travail, tant que son œuvre volontaire n'est pas accomplie et que Jacques Latour continue à braver le pays que son crime épouvante.

Le dix-huit mars, une jeune fille le signale; le Maire et le garde champêtre de Chain-Dessus l'arrêtent; il s'échappe de leurs mains, mais, une chute ralentit sa fuite; il est repris, enchaîné et conduit devant le Procureur impérial de St-Gaudens qui aussitôt l'interroge.

Jacques Latour a répondu à tout; il a repris son calme et sa présence d'esprit : s'il fuyait, s'il est vrai qu'il changeait de nom à mesure qu'il changeait de lieu, s'il s'est appelé successivement Pujol, Faure, Abadie, Laforgue, etc., c'est pour se dérober à l'arrêt de transportation dont il est frappé; s'il s'est trouvé nanti de plus de dix-sept cents francs, c'est le reste de trois mille francs qu'en 1852, il a cachés dans le trou d'un mur au Port-Garaud près de Toulouse; son séjour à Labastide n'est qu'un des épisodes de sa vie errante à laquelle l'ont condamné l'injustice des hommes et l'erreur du jury.

Depuis ce premier interrogatoire ses réponses ont varié, mais non son attitude; il ment, il se rétracte; mais un nouveau mensonge se substitue de suite au précédent; il altère les dates, s'efforce de troubler les précisions de son itinéraire pendant le mois de février, reconnaît cependant, que c'est bien lui qui achetait du pain chez Macary; mais il nie le fait pour le 24; il avoue qu'il a passé ses nuits du 8 au 10 février jusqu'au 14 dans la cachette où son cabas, qu'on lui présente, a été trouvé; mais il affecte de ne point connaître l'abri qu'il se ménagea plus tard dans un champ d'ajoncs; il établit qu'avant le crime, il avait de l'argent, et soutient avec moins de bonheurs qu'avant cette date il possédait aussi des billets de banque que personne ne lui a vus; mais sur ce point important, il invente un témoin; c'est son ami Paul le contrebandier, dépositaire fidèle, qui, pendant dix ans, lui a gar-

dé 3,000 francs qu'il lui a rendus en septembre dernier; mais il ne veut pas compromettre son industrie en le désignant davantage, et plutôt que de se sauver par ce témoignage, il mourra innocent sur l'échafaud.

Mais, s'il est innocent, il n'a qu'à dire où il était le 25 février, entre huit heures et dix heures du soir; il n'y manque pas; seulement, par une fatalité dont l'accusation a le droit de tirer quelque avantage, personne ne l'a vu pendant les trente-six heures qui ont précédé ou suivi le crime; et tandis que les assassins envahissaient le château de Baillard, Jacques Latour, s'il faut l'en croire, dormait seul dans une grange inhabitée, aux environs de Roquefort, et c'est de là qu'il est parti vendredi matin, pour rentrer à Mauran, sans avoir un seul témoin de son passage depuis Boussens jusqu'à Roquefort, et depuis Roquefort jusqu'aux environs de Mauran.

Il faut abrégé ces détails et annoncer le débat plutôt que l'épuiser d'avance. Terminons donc en disant que le peigne et le crayon trouvés sur le lit de Raymonde Bergé ont dû lui être représentés. La découverte de ces objets, qui n'appartenaient pas à M. de Lasalle, avait tout d'abord saisi l'attention et excité l'espoir des magistrats. Cette fois encore, la Providence venait-elle à leur aide? Avait-elle voulu que l'assassin laissât, en quelque sorte, son nom à côté de son œuvre? A peine osait-on l'espérer : c'était vrai pourtant. Aux nombreux détenus qui, pendant près d'un an, avaient partagé à Toulouse la captivité de Jacques Latour, on demanda s'il avait un peigne à favoris. Oui, dirent ils, et avant de l'avoir vu, ils le décrivent. On le leur montra; ils le reconnurent! Qu'à ajouter à cette preuve? Jacques Latour pouvait seul l'aggraver, et il l'a fait, en soutenant avec une énergie désespérée, qu'il n'avait jamais eu de peigne à favoris. C'était avouer qu'il savait où il a été trouvé. Le crayon blanc a été l'objet de constatations analogues et à Labastide même, le peigne noir à charnières a été vu dans les mains de Jacques Latour.

Ainsi l'exécution du crime lui appartient comme son organisation et, sans parler de ses antécédents qui l'accusent, des vols qualifiés dont il a été déclaré coupable par le jury et qu'il avait commis dans des circonstances dont l'analogie avec le crime de Labastide est peut-être la démonstration la plus décisive de sa culpabilité, on peut dire que la voix publique, qui s'éleva, à l'aspect des cadavres, pour dénoncer Baptiste Pujol à la justice du pays, a trouvé dans la vie antérieure de Jacques Latour, comme dans tous les faits que le cours de la procédure a révélés, des confirmations nombreuses, précises inattendues, et que l'énergie de la preuve s'est, enfin, égalée à l'horreur du forfait.

Mais le cri public qui, tout en l'accusant, cherchait ses complices, a-t-il été aussi bien inspiré en désignant Audouy? Le jury en décidera. La procédure n'a relevé à sa charge, jusqu'à ce moment du moins, aucun rapport suspect, qui le rattache, soit au lieu où le crime a été commis et à ses victimes, soit même à son principal auteur; mais ses antécédents, sans le désigner aux soupçons, semblent ne pas l'en défendre. Sa vie vagabonde et irrégulière, sa misère, sa force dont il faisait étalage sur des treteaux, peut-être même son intelligence alourdie portaient à croire qu'il avait été l'instrument d'un attentat dont il pouvait mieux comprendre le profit que l'énormité. On le vit blessé; sa cuisse saignait; une clameur unanime expliqua sa blessure par sa complicité, bâtons-nous de dire que cet indice apparent fut bientôt écarté; mais, au cours de l'instruction s'en révélèrent d'autres qu'Audouy aggrave en essayant de s'en défendre. Il a dit, il affirme encore que du 17 février au 26 il n'a pas quitté Foix et, à l'appui de son affirmation, il invoque le témoignage des aubergistes chez qui il a passé toutes ses nuits : mais cet appel qui leur adresse et qui doit le sauver, s'il dit vrai, le condamne, s'ils le démentent. L'aubergiste Talien déclare qu'Audouy n'est arrivé chez lui que le 26 février; il en précise le moment; c'est entre huit heures et neuf heures du matin. Et d'où venait Audouy quand il s'est présenté? Il venait du Mas d'Azil; c'est lui-même qui l'a annoncé et comme pour le prouver, il a de suite ajouté qu'un grand malheur venait d'arriver près du Mas d'Azil, à Labastide, et qu'on y avait découvert quatre cadavres. Deux témoins l'ont vu arriver; tous deux ont recueilli ce récit de sa bouche et, à l'heure où ils apprenaient ainsi le forfait, les victimes, encore ignorées, gisaient dans les ténèbres du château de Baillard où les premiers témoins ne pénétrèrent que deux heures après.

Audouy, que ce récit accuse, comme le ferait un aveu, s'obstine à en contester le jour encore plus que l'heure; c'est au sept ou bien au dix mars, dit-il, qu'il faut le placer; mais il se heurte contre les persévérantes déclarations des témoins qui ne peuvent se tromper, qui, le vingt-sept février, à la foire de Varrilhès, quand la nouvelle qu'ils ont reçue la veille se confirme s'écrient : « Audouy ne nous avait donc pas menti! » Vainement, il lutte contre ces témoignages qui l'étreignent, les affirmations se multiplient, les témoignages accessoires les soutiennent, les confrontations les corroborent et l'accusé semble s'affaïsser sous le poids de ces déclarations, dont il n'ose pas suspecter la sincérité et qui maintiennent à leur date par les précisions les plus rigoureuses, ne peuvent s'expliquer que par une confiance invraisemblable qui lui aurait été faite et qu'il nie, ou par sa complicité dans le crime qu'il annonçait à Foix, c'est-à-dire à quarante kilomètres de distance du lieu où il a été commis, deux heures avant qu'il ne fût découvert à Labastide même.

Mais si cette distance, qui sépare Labastide de Foix, le compromet si gravement sur ce point, elle servirait, d'autre part, et plus efficacement encore à sa défense, s'il pouvait établir qu'on l'a vu à Foix peu d'heures avant le crime : il l'a tenté et il a désigné sur de point plus de témoins qu'il n'en a trouvés : il résulte bien des déclarations d'un vieillard plus qu'octogénaire qu'une heure avant la tombée de la nuit, Audouy était encore à Foix, le vingt-cinq février, mais d'autres témoins, qui, assurait-il, l'avaient vu dans une auberge jusqu'après six heures et dont il invoque encore le témoignage, en rappelant tous les détails de la conversation qu'ils ont tenue devant lui, lui donnent les démentis les plus énergiques et ne lui laissent plus, guère, pour soutiens de son alibi, que deux femmes dont le témoignage serait décisif, il est vrai, s'il n'était pas suspect; les deux filles Delmas affirmèrent bien que, le vingt-cinq février de huit heures à dix heures du soir,

Audouy ne les a pas quittées; mais leur propre mère les contredit et les relations doublement adoucies qui, depuis trois ans, attachaient Audouy à l'une d'elles, entraînent ces dépositions d'une grave suspicion de complaisance ou de mensonge.

L'instruction touchait à sa fin quand un renseignement imprévu s'est produit: une blanchisseuse du Mas d'Azil a révélé que le 9 mars, Audouy lui avait confié, pour qu'elle le lavât de suite, une blouse, un pantalon, une chemise tachés de sang et trois mouchoirs qui en étaient tout imprégnés. Il semblait qu'Audouy, blessé à Mazères, le 3 mars, pouvait expliquer ce fait; mais, contre toute évidence, il le nie, il affirme qu'en arrivant au Mas-d'Azil il ne portait que du linge récemment blanchi à Pamiers, et sur ce fait, qui serait peut-être insignifiant, s'il était expliqué, s'engage entre la femme Bonnemaison et l'accusé un débat qui n'est pas moins compromettant pour celui-ci que les déclarations de Talien, de Pujol et de la femme Combes sur son arrivée du 26 et son récit accusateur.

D'autres indices et quelques-uns plus graves et plus directs ont été signalés: on a dit, notamment que, dans la nuit du 25 au 26, on avait rencontré Audouy sur la route de Labastide à Foix; mais la vérification, à laquelle ces déclarations ont été soumises, a déplacé la date du fait et ne lui a pas laissé d'importance.

Sans insister sur des charges accessoires, Audouy reste donc rattaché à l'accusation qui pèse sur Jacques Latour par la nouvelle du crime qu'il a prématurément portée à Foix et par les déclarations de la blanchisseuse, qu'il aggrave en substituant une dénégation absolue et invraisemblable aux explications qu'il aurait pu fournir. Pourquoi désavouer ce sang si ce sang est le sien, et si la voix publique, qui jamais ne fut plus unanime et plus persévérante, s'est élevée contre un innocent, par quelle fatalité lui prête-t-il l'appui de ses *alibi* menteurs et de ses récits où, la confiance écartée, la complicité se trahit et s'avoue?

En conséquence les nommés Jacques Latour et François Audouy sont accusés:

1<sup>o</sup> Primo, d'avoir, dans la nuit du 25 au 26 février dernier, au château de Baillard, commune de Labastide-de-Besplas (Ariège), commis volontairement quatre homicides sur les personnes de Alexandre Bugad de Lasalle, Jean Lacanal, Pélachie Bycheyre et Raymond Bergé, et ce:

1<sup>o</sup> Avec préméditation;

2<sup>o</sup> Avec cette circonstance que ces homicides volontaires ont précédé, accompagné ou suivi un ou plusieurs autres crimes;

Secundo, d'avoir, le même jour et au même lieu, soustrait frauduleusement du numéraire et des billets de banque, au préjudice du sieur Bugad de Lasalle ou de ses héritiers, et ce:

1<sup>o</sup> Pendant la nuit;

2<sup>o</sup> Dans une maison habitée ou servant à l'habitation;

3<sup>o</sup> En réunion de deux ou plusieurs personnes;

4<sup>o</sup> L'un des coupables était porteur d'armes apparentes ou cachées; ou, tout au moins, de s'être rendus coupables des crimes ci-dessus qualifiés, soit en donnant des instructions pour les commettre, soit en procurant des armes, des instruments ou tout autre moyen qui a servi à l'action sachant qu'ils devaient y servir, soit en aidant ou assistant l'auteur ou les auteurs de l'action, dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée ou dans ceux qui l'ont consommée, soit enfin en réclant sciemment en tout ou en partie, les objets enlevés, détournés ou obtenus à l'aide de ces crimes.

Crimes prévus et punis par les articles 60, 62, 293, 296, 297, 302, 304, 379, 381, 382, et 383 du Code pénal.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, chacun examine la physionomie des accusés.

Le teint de Jacques Latour est d'un brun prononcé; l'expression de sa physionomie est dure; son œil noir et brillant se porte avec assurance sur les personnes qui l'entourent. Il tient presque toujours sa tête de trois quarts. Les parties qui entourent sa bouche sont saillantes et lui donnent un air menaçant. C'est un homme d'une taille moyenne; il a un vêtement foncé sous une blouse grise; il a une cravate noire un col de chemise rabattu.

François Audouy (dit l'Hercule), est un type fort curieux. Il a une grosse tête, un large front, une large face, ses sourcils sont très-arqués, son nez est fort et aquilin. Il ne porte pas de barbe. Son cou musculeux est à découvert; une blouse violette couvre ses larges épaules. Il tient presque toujours ses bras croisés. Sa voix grêle fait un singulier contraste avec sa structure corporelle.

Les accusés ont écouté attentivement la lecture de l'acte d'accusation. Latour suivait cette lecture d'un air étonné, comme s'il apprenait ces faits pour la première fois. Audouy avait presque toujours les yeux baissés. On a remarqué qu'au moment où l'acte d'accusation décrivait les horribles blessures qui avaient été faites aux victimes, le rouge lui est monté à la figure.

L'interrogatoire de Jacques Latour a commencé à cette audience.

A la suite des questions qui lui fait M. le Président, Jacques Latour raconte qu'il s'est appelé Boabat, qu'il ne connaît pas ses parents. J'ai dit, ajoute-t-il, qu'ayant trois ans, les Hottentots m'avaient recueilli. Une grande bataille avait eu lieu entre eux et les Cafres, je fus trouvé étendu sur les cadavres de mes parents que les Hottentots avaient massacrés, mais moi, étant enfant, ils m'avaient épargné.

Un planteur de la Nouvelle-Orléans m'emmena dans ses plantations, dans son domaine qui s'appelait, je crois, Cyprière. Vers l'âge de 17 ans je vins en France.

L'audience continue.

L'interrogatoire des accusés a été terminé à l'audience du 18. Comme son co-accusé, Audouy nie les faits qui lui sont imputés. Il déclare n'avoir parlé de l'assassinat que le 7 mars et non le 26 février au matin. Il dit ne pas connaître Latour.

L'audition des témoins commencée à l'audience du 18, s'est continuée les 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 août.

Leurs dépositions roulent sur les faits déjà produits par l'acte d'accusation.

Deux témoins déposent avoir vu, le 25 février au soir, vers 9 heures et 10 heures et demie, trois hommes dans le milieu de l'avenue des grands arbres du château de Baillard.

Un témoin, neveu de M. Bugad de Lasalle, déclare avoir trouvé dans un tiroir de M. de Lasalle trois ou quatre crayons semblables au fragment de crayon blanc trouvé avec le peigne à barbe sur le lit de Raymond Bergé.

Le peigne est présenté aux témoins: M. Puges, gardien à la maison d'arrêt de Toulouse,

et Dénat, détenu à cette maison, le reconnaissent pour celui qu'ils ont vu entre les mains de Latour; Trébuchet, ajusteur, le reconnaît aussi; Ténasse, détenu, également. Torricella, italien détenu, ne reconnaît pas le peigne: « La glace du peigne de Latour, dit-il, était ovale, et celle-ci est ronde. »

Jacques Latour dit n'avoir pu peigner sa barbe qu'on ne lui a permis de la laisser pousser que trois semaines ou un mois avant de sortir de prison.

A l'audience du 22, le maire de Chein-des-sus dépose qu'en procédant à l'arrestation de Latour, il trouva sur lui des pièces d'or, d'argent et de la monnaie, et un porte-feuille contenant un billet de banque de 1,000 fr. un de 500 fr. et environ 200 fr. en pièces.

A propos du numéro du billet de 1,000 fr. Latour, qui pendant les débats a pris souvent la parole, montre la plus grande exaspération. Il avait dit, en se rendant à cette audience du 22 qu'on allait voir du nouveau. Il paraissait très-irrité. En effet, il profère des injures à plusieurs reprises, s'écriant: Honte à la cour d'assises de l'Ariège! Honte au ministère public, mon accusateur! Honte à tous ces lazzaroni!

A la réquisition de M. le procureur général, la Cour, après délibération, décide que les débats continueront hors de la présence de Latour. Celui-ci s'écrie alors: Eh bien, emmenez-moi, j'aime mieux cela que de voir ici cet assemblage de jeunes femmes, de jeunes filles, de vieilles, de mairies, de prêtres qui s'acharnent après moi et qui viennent on ne sait d'où.

Latour, après l'incident, reste calme. On termine l'audition des témoins à charge et à décharge le concernant.

A la fin de l'audience, on entend les témoins relatifs à Audouy.

Jourdy, aubergiste à Foix, sa femme et son fils l'ont vu arriver à l'auberge le 26 au matin; leurs déclarations sont des plus positives.

La femme Bonnemaison, du Mas d'Azil, dit que l'Hercule lui a donné à blanchir, le 9 mars, une blouse, un pantalon dont elle précise la couleur, et trois mouchoirs, en disant qu'il partait le soir, et qu'il les lui fallait secs ou mouillés; le pantalon était taché de sang au bas, la blouse en avait aussi au poignet; les trois mouchoirs que l'Hercule lui donna aussi étaient tellement imprégnés de sang, qu'on n'en reconnaissait plus la couleur.

Audouy nie complètement ce fait, et soutient qu'il n'a jamais eu de blouse grise. Est-ce que j'aurais gardé cela quinze jours? dit-il; Dieu m'en préserve.

Le témoin persiste en disant connaître parfaitement l'Hercule.

A deux heures M. le procureur général Léo Dupré prend la parole contre les accusés.

Dans un réquisitoire plein d'éloquence, qui embrasse la série des faits qui ont été exposés, M. le procureur général fait ressortir, avec un vigoureux talent et avec beaucoup d'habileté la culpabilité des deux accusés.

Ses déductions, pleines de force, empruntent leurs preuves aux dépositions qui ont été entendues; mais les conséquences qu'il en tire, avec un art des plus remarquables, sont développées de la manière la plus propre à faire impression sur l'esprit du jury.

Le réquisitoire de M. le procureur général est un chef-d'œuvre de logique; et il est accablant pour les deux accusés qui inclinent la tête sous la parole brûlante de M. Dupré.

L'éminent magistrat a parlé pendant quatre heures. Il a terminé son réquisitoire à six heures.

La suite des débats est renvoyée à l'audience de demain jeudi, pour entendre M. le procureur impérial, qui doit parler contre Audouy, dit l'Hercule.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Mariages.
- 25 août. Lafage (Antoine), tonnelier, et Delmas (Jeanne), sans prof.
  - 25 — Coste (Marianne), sans prof., 72 ans, à Pégagal.
  - 26 — Alexandre (Joseph), sans prof., 70 ans, Hospice.
  - 26 — Valette (Marie), sans prof., 35 ans, Cabessus.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1<sup>re</sup> quinzaine du mois d'août.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilogram.
Bœufs.....	33	33	567 k.	0 <sup>f</sup> 62
Veaux.....	104	104	87 k.	0 <sup>f</sup> 68
Moutons.....	292	292	34 k.	0 <sup>f</sup> 47
Porcs.....	7	7	423 k.	0 <sup>f</sup> 80

VIANDE (prix moyen).  
Bœuf 1<sup>er</sup> 09; Vache 0<sup>er</sup> 82; Veau 1<sup>er</sup> 21; Mouton, 1<sup>er</sup> 20; Porc, 1<sup>er</sup> 45.

BULLETTIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant: Dernier cours. Hausse. Baisse.

25 août 1864.

3 pour 100 .....	66 25	»	»	»
3 p. % emprunt de 1864.	66 20	»	»	» 40
4 1/2 pour 100.....	94 50	»	05	»

26 août.

3 pour 100 .....	66 30	»	05	»
3 p. % emprunt de 1864.	66 20	»	»	»
4 1/2 pour 100.....	94 75	»	25	»

27 août.

3 pour 100 .....	66 20	»	40	»
4 1/2 pour 100.....	94 65	»	»	» 40

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LATOUR

EAU D'OBERT

Pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration, et guérir toutes les affections de l'épiderme; ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, écailles pelliculeuses, qui tombent et qui décolorent les cheveux. Flacon 6 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. OBERT, chimiste, auteur d'un traité des maladies des cheveux, 173, RUE ST-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contre un mandat sur la poste. (Affranchir).

LIBRAIRIE J.-U. CALMETTE, A CAHORS

Vient de paraître:

LA CHASSE ET LA TABLE

par Charles Jobey, 1 beau volume grand in-18 Jésus, orné d'une magnifique gravure sur acier; prix 3 fr. — En envoyant un mandat de poste de 3 fr. 40 c., on recevra l'ouvrage franco.

Ce livre sera acheté par les chasseurs, et également de l'intérêt pour les personnes qui désirent trouver des renseignements précis sur l'art culinaire.

Photographies dites cartes de visite, sujets religieux, mythologiques et de genre, portraits, etc., etc.

— Deux fois par mois, toutes les nouveautés parisiennes. —

Commissions en librairie. — Cartes à jouer. — Abonnements aux journaux.

29<sup>me</sup> ANNÉE. Institution Faget, 29<sup>me</sup> ANNÉE.

Rue du Lycée, n° 20, à Toulouse.

Le premier septembre, ouverture des Cours préparatoires aux deux Baccalauréats. — Le quinze octobre, ouverture des Cours de fin d'année.

Résultats de l'année.

BACCALURÉATS: 72 candidats reçus dont douze avec mention. ECOLES DU GOUVERNEMENT: Cinq candidats déclarés admissibles à l'Ecole de St-Cyr; un à l'Ecole des Mines de St-Etienne.

La reprise des cours pour ces Ecoles aura lieu le premier novembre.

BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, et des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbytie et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epreuves, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Epreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

LE PETIT J<sup>ne</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | PORCELAINES  
COMESTIBLES | CRISTAUX

CHOCOLAT

de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LAMPE PERPETUELLE

à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

LE TEMPS

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: A. NEFFTZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le journal le Temps vient de s'adoindre et distribue gratuitement à ses souscripteurs

LE MAGASIN D'ÉDUCATION

ET DE RÉCRÉATION

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACÉ, auteur de l'histoire d'une bouchée de pain, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.

En se l'adjoignant, le Temps devient, par excellence, le journal de la famille.

Le Magasin d'éducation et de récréation paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

Pour recevoir sans aucun frais le Journal d'éducation et de récréation, prendre un abonnement au journal LE TEMPS.



Eaux Minérales de Miers

Par GRAMAT (Lot). Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table sans échauffer, sans provoquer de coliques si on en prend davantage. (Voyez docteur Lientaud, médecin du roi et doyen de l'Ecole de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hydropneumonie, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez Gazette des Hôpitaux.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est lésule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez France médicale, Union médicale.)

DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIERS. A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRU et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ  
Aux Fabriques de France  
**MAISON GREIL**  
A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.  
HABILLEMENTS TOUS FAITS  
ET SUR MESURE  
Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

LIBRAIRIE BOURION  
CLASSIQUE ET RELIGIEUSE, A CAHORS.  
**CATÉCHISME**  
ET  
**HEURES**  
DE CAHORS

Grand assortiment de Registres dans tous les formats et de toute régleure. Abonnement à tous les journaux. — Commission en librairie. — Fournitures de bureau. — Papeterie.

**A AFFERMER**  
UN JOLI MOULIN sur la rivière du Lot, à Albas, à trois tournans, bien achalandé, et parfaitement disposé pour une minoterie. S'adresser au propriétaire à Albas, qui donnera tous les renseignements désirables.

**A LOUER**  
En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second Etage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélon, le tout propice pour tout commerce.

**A VENDRE**  
Une jolie petite Voiture de promenade. Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

**MASSABIE**  
— arquebuser —  
Dépôt de Feux d'artifice et Articles d'illuminations.  
Le propriétaire-gérant, A. LATOUR